



EURODOM

L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 23 au 27 octobre 2017

XXIEME CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RUP : Cette semaine se déroulait la XXIIème Conférence des Présidents des RUP (CPRUP) en Guyane. La journée du jeudi était consacrée à la session interne entre les 9 Présidents des RUP, et le vendredi étaient présents le Président de la République Emmanuel Macron, du Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, de la Commissaire à la Politique régionale Corina Cretu, de plusieurs ministres français espagnol et portugais dont la Ministre des Outre-mer Annick Girardin, et des eurodéputés des RUP Louis-Joseph Manscour (S&D, France), Younous Omarjee (GUE/NGL, France) et Juan Fernando Lopez-Aguilar (S&D, Espagne). Il s'agit de la première édition à laquelle un Président de la Commission européenne en exercice se rend dans une région ultrapériphérique, coïncidant avec la publication de la nouvelle stratégie de la Commission européenne en faveur des RUP (*voire autre brève*). Le Président de la Collectivité territoriale de Guyane, Rodolphe Alexandre, doit dresser le bilan de ses actions en tant que Président de la CPRUP cette année, année notamment marquée par la remise à la Commission européenne du Mémorandum des RUP, avant de transmettre cette responsabilité au Président canarien, Fernando Clavijo-Battle. Les 9 Présidents des RUP ont signé jeudi une Déclaration finale commune. Dans ce document, ils soulignent que la communication de la Commission européenne « *intervient dans un calendrier de travail propice* » alors que les discussions sur les priorités et la programmation budgétaire 2020-2027 ont déjà commencé. Ils saluent l'engagement de la Commission européenne d'adapter les politiques de l'UE à la situation des RUP, « *incluant une approche sur mesure qui tienne compte des réalités de ces régions* » tout en regrettant que des politiques essentielles au développement des RUP « *aient*

été omises et que d'autres soient insuffisamment traitées » et que la stratégie manque d'objectifs de long terme, du fait notamment des nécessaires arbitrages sur la programmation post 2020.

La CPRUP étant encore en cours au moment de la rédaction de cette brève, les discours de MM. Macron et Juncker notamment n'ont pas encore eu lieu, le prochain *InfoRUP* traitera plus longuement de la Conférence.

LA COMMISSION EUROPÉENNE DÉVOILE SA NOUVELLE STRATÉGIE EN FAVEUR DES RUP : La Commission européenne a dévoilé le 24 octobre dernier sa nouvelle stratégie pour les Régions ultrapériphériques (RUP), qui vient remplacer celle de 2012. Cette communication intervient la même semaine que la XXIIème Conférence des Présidents des RUP en Guyane, marquée cette année par la présence des Présidents Juncker et Macron. En amont de cette communication de la Commission, les RUP avaient adressé à la Commission européenne un Mémoire lors du 4ème forum des RUP qui s'est tenu à Bruxelles en mars dernier. De plus, le Parlement européen a adopté le 6 juillet une résolution demandant une véritable cohésion des RUP au sein de l'UE et une meilleure application de l'article 349. La nouvelle communication de la Commission européenne, souvent qualifiée de « stratégie européenne pour les RUP » intervient à une période décisive puisque les discussions sur les orientations politiques et la programmation budgétaire post-2020 ont commencé au niveau européen, sur fond de réductions budgétaires annoncées du fait du Brexit et de l'austérité imposée aux comptes publics. Les communications de la Commission constituent généralement un exercice rhétorique plus qu'un programme politique et opérationnel. Toutefois, il est important d'en faire l'analyse pour identifier les domaines où la Commission est plus ou moins ouverte au changement, quitte à exploiter cette communication par la suite dans les négociations qui nous attendent face à la Commission. Cette stratégie de la Commission fera l'objet d'une analyse approfondie qui sera adressée aux membres sous forme de note . La communication est disponible en suivant [ce lien](#).

L'AUGMENTATION DU CONTINGENT FISCAL EN FAVEUR DU RHUM DES DOM VOTÉE EN PLÉNIÈRE DU PARLEMENT EUROPÉEN : Le Parlement européen réunion ce mardi en plénière à Strasbourg a autorisé la France à augmenter les quotas de rhum traditionnel bénéficiant d'un régime fiscal avantageux en Guadeloupe, en Guyane française,

en Martinique et à la Réunion, par 563 voix pour, 23 contres et 78 abstentions. Le contingent fiscal du rhum va ainsi passer de 120.000 à 144.000 hectolitres d'alcool pur (hap), demande faite par les autorités françaises sur proposition du CIRT et appui d'EURODOM notamment auprès des services de la Commission et des parlementaires européens. Le Conseil doit désormais se prononcer en adoptant formellement le texte lors de la prochaine réunion du conseil « affaires générales » le 14 novembre prochain. Le texte voté ce mardi sera ensuite d'application le lendemain de la publication de la Décision au Journal Officiel de l'UE, soit dans une période de 2 à 3 semaines après l'adoption du texte par le Conseil.

LE PARLEMENT EUROPÉEN ADOPTE DEUX RÉOLUTIONS FIXANT LES LIMITES DU MANDAT DE NÉGOCIATION AVEC L'AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE :

En vue de l'attribution par le Conseil de mandats de négociation à la Commission pour des accords de libre-échange entre l'UE, l'Australie et la Nouvelle Zélande, le Parlement européen a adopté ce jeudi 26 octobre deux résolutions fixant les lignes directrices qui régiront les négociations. Parmi leurs exigences principales, les députés demandent que les deux futurs accords assurent aux entreprises de l'UE de bénéficier du même degré d'ouverture des marchés publics australiens et néo-zélandais que celui dont les entreprises étrangères jouissent dans l'UE. Les députés demandent aussi que les futurs accords stimulent le commerce des produits agricoles et de la pêche, mais qu'un traitement particulier soit accordé aux produits sensibles par le biais de contingents tarifaires ou de périodes transitoires et d'une clause de sauvegarde bilatérale, voire que les secteurs les plus sensibles soient exclus. Ils exigent, par ailleurs, que la coopération réglementaire et la réduction des barrières non tarifaires garantissent le plus haut niveau de protection des consommateurs. Les députés demandent aussi l'inclusion de chapitres sur le commerce et le développement durable, y compris des dispositions contraignantes et un mécanisme efficace de règlement des différends ainsi que des chapitres consacrés aux PME. Le Conseil devrait adopter les mandats de négociation courant novembre et ouvrir la voie au lancement des négociations avant la fin de l'année. Les résultats des négociations devront être approuvés par le PE, qui enverra une délégation dans les deux pays afin d'évoquer les points de litige.

LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'ENVIRONNEMENT S'EST PRONONCÉE SUR LA DIRECTIVE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : La

commission du Parlement européen en charge de l'environnement s'est prononcée cette semaine pour avis sur la révision de la directive relative aux énergies renouvelables. Elle demande à l'Union de porter à 35% la part de renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute au sein de l'Union d'ici à 2030. Elle s'est aussi prononcée en faveur d'objectifs nationaux contraignants pour atteindre cet objectif européen, là où la proposition de la Commission européenne n'établissait qu'un objectif européen fixé à 27%. La commission parlementaire environnement s'est aussi prononcée sur le fond s'agissant des critères de durabilité des agrocarburants. Elle demande l'élimination progressive d'ici à 2030 des biocarburants de première génération, produits à partir de cultures alimentaires qui favorisent selon elle la déforestation. En parallèle, elle soutient le développement de biocarburants non issus de cultures agricoles destinées au secteur de l'alimentation. Notons que la commission de l'environnement a aussi accepté une dérogation en faveur des régions ultrapériphériques, sur fondement de l'article 349 du TFUE, à l'article 26 de la directive qui fixe les critères de durabilité et de réduction de gaz à effet de serre, précisant que la Commission européenne devra proposer une liste de critères spécifiquement adaptée au cas des RUP. Ce texte doit maintenant être voté en plénière par le Parlement européen (vraisemblablement en décembre) avant la phase de trilogues.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 30 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2017

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 30/10	Délégation de la COM PECH en Guadeloupe			
Mardi 31/10	Délégation de la COM PECH en Guadeloupe			
Mercredi 01/11	Délégation de la COM PECH en Guadeloupe			
Jeudi 02/11				
Vendredi 03/11				